

RITRATTU DI A PUVERTÀ IN CORSICA

PORTRAIT DE LA PAUVRETÉ EN CORSE

Quale sò e conseguenze di a pandemia nant'à a puvertà ? Mancanu torna parechje date chì di regule sò cunnosciute e situazione di i rivenuti solu dui anni dopu. Hè difficiule oghje ghjornu di misurà quale sò e ripercussione di a crisa economica inghjennata da a pandemia di Covid-19 chì hà principiatu in Francia di marzu di u 2020.

Annunzianu e previsione una prugressione aspettata è divastatrice di u disimpiegu. Tenendu contu dinò di a perdita di rivenuti propia à i dumandadori d'impiegu, di a calata d'attività, si sò ritrove sott'à u sogliu di puvertà parechje centinaia di millaie di persone.

Un annu dopu, l'associi caritativi cum'è Secours catholique, Restos du Cœur, ... facenu valè e so primure, dinunziendu a degradazione di u livellu di vita di i più poveri, è mettenu in lume l'accrescimentu di e scelte impussibile à fà ind'u bugettu di e famiglie.

In Corsica, l'associu Secours Populaire testimuniegghja di a crescita di a frequentazione di i so lochi à partesi di u prima cunfinamentu è a ghjunta ind'a precarietà di publichi novi : micro-impresarii ch'ùn anu più attività, impiegati di u settore privatu in disimpiegu parziale, ... sò numerosi i mistieri chì cunnoscenu una perdita d'attività in lea cù e ristriczione sanitarie è chì si ritrovanu i più culpiti.

Danu i sciffri di u RSA¹ naziunale una prima misura di e conseguenze di a crisa di a Covid-19 nant'à l'evuluzione di u numeru di persone smunite (si trova sott'à u sogliu di puvertà u livellu di vita d'una persona à u RSA). Hè stimatu chì à a fine di u 2020, u numeru d'allucatarii di u RSA seria in Francia circa di 2,1 milioni.

Prupone stu documentu di fà un puntu in quant'à a situazione di puvertà è di precarietà strutturale di e famiglie corse per mezu di l'ultimi sciffri dispunibili. Tandù, secondu l'Insee, digià ind'u 2018, avvicinava a parte di puvertà in Corsica i 18,5 percentu di a pupulazione, di a quale si trova u rivenutu sott'à u sogliu di puvertà monetaria valutata, ella, à 1 063 € à u mese per una persona sola.

Sta tassa dura di realtà face torna di a Corsica a regione a più povera di Francia.

Quels sont les effets de la pandémie sur la pauvreté ? Un grand nombre de données manquent encore car les revenus sont connus avec deux années de décalage. Il est difficile aujourd'hui de mesurer quel sera l'impact en matière de pauvreté de la crise économique entraînée par la pandémie de la Covid-19 démarrée début 2020 en France.

Les prévisions annoncent une progression attendue et dévastatrice du chômage. Compte tenu aussi de la perte de revenus subie par les demandeurs d'emploi, de la baisse d'activité, plusieurs centaines de milliers de personnes ont déjà basculé sous le seuil de pauvreté.

Un an après les associations caritatives tels le Secours catholique, les Restos du Cœur, ... tirent la sonnette d'alarme, dénonçant la dégradation du niveau de vie des plus pauvres et mettent en exergue la multiplication des choix impossibles à faire dans le budget des ménages.

En Corse le Secours populaire témoigne de l'augmentation de fréquentation dès le premier confinement et le basculement dans la précarité de nouveaux publics : micro-entrepreneurs qui n'ont plus d'activité, des salariés du privé en chômage partiel, ... ce sont ainsi les métiers avec une perte d'activité en lien avec les restrictions sanitaires qui se voient les plus impactés.

Les chiffres du RSA¹ national donnent une première mesure de l'effet de la crise de la Covid-19 sur l'évolution du nombre de personnes démunies (le niveau de vie d'une personne au RSA se situe très en dessous du seuil de pauvreté). Il est estimé que fin 2020, le nombre d'allocataires du RSA serait en France d'environ 2,1 millions.

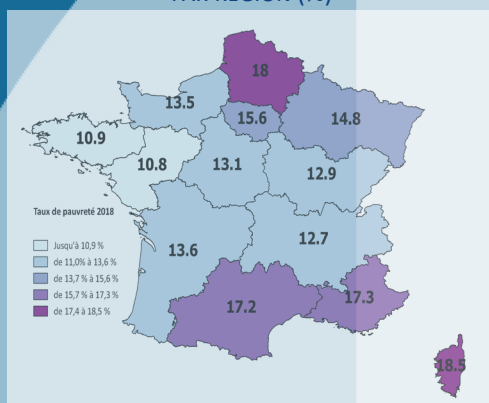
Ce document propose de faire l'état des lieux des ménages insulaires en situation de pauvreté et de précarité structurelle à partir des derniers chiffres disponibles. Ainsi, d'après l'Insee le taux de pauvreté en Corse avoisinait en 2018 déjà 18,5 % de la population, dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté monétaire évalué à 1 063 € par mois pour une personne seule.

Ce taux dur de réalité fait encore de la Corse la région la plus pauvre de France.

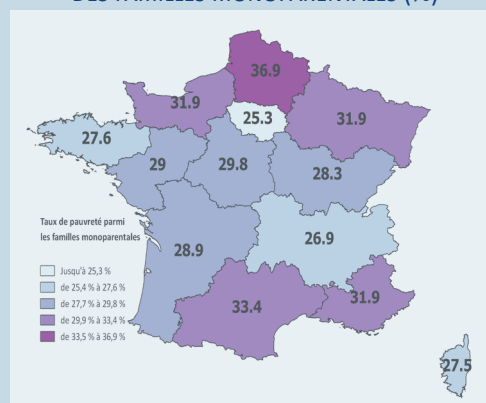
RECORDS DE PAUVRETÉ POUR LA CORSE

PROVE MAESTRE DI PUVERTÀ PER A CORSICA

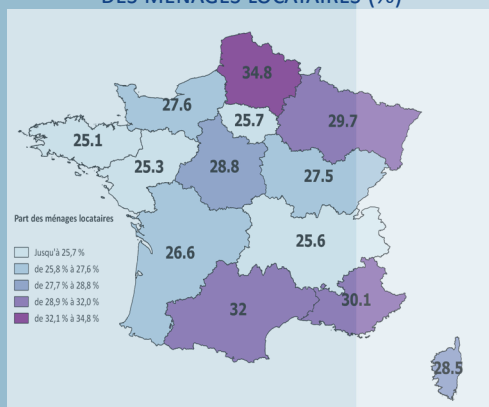
TAUX DE PAUVRETÉ 2018
PAR RÉGION (%)



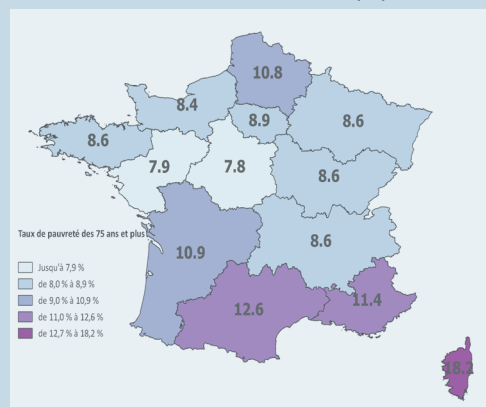
TAUX DE PAUVRETÉ 2018
DES FAMILLES MONOPARENTALES (%)



TAUX DE PAUVRETÉ 2018
DES MÉNAGES LOCATAIRES (%)



TAUX DE PAUVRETÉ 2018
DES «75 ANS ET PLUS» (%)



Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris
Sources : Insee, Filosofi 2018 – Traitement CorsiStat

En 2018, le niveau de vie annuel médian des personnes vivant dans un ménage en Corse est de 20 670 €, soit 1 722 € par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur.

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, le niveau de vie médian annuel se monte à 21 250 €, soit un écart de 580 € supplémentaires sur une année avec l'île. La Corse se situe dans les plus bas, elle est l'avant dernière région après les Hauts-de-France (20 110 €).

Niveau de vie et pauvreté étant étroitement liés, la région Corse, enregistre les moyennes de taux de pauvreté les plus élevées dans quasiment tous les critères.

La Corse inscrit un taux de pauvreté en 2018 de 18,5 %, soit 3,9 points supérieur à celui de France métropolitaine.

Ces personnes en situation de précarité ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau

de vie médian, soit 1 063 € par mois pour une personne seule.

La précarité touche en premier lieu les familles monoparentales, essentiellement des femmes, leur taux de pauvreté est compris entre 25,5 % en Île-de-France et 36,9 % dans les Hauts-de-France. En Corse il atteint 27,5 %, c'est inférieur de 2,3 points avec la moyenne nationale. Cela s'explique en partie par les nombreux freins à l'emploi rencontrés par les femmes élevant seules un ou plusieurs enfants, tels la garde ou encore le transport rendant difficile, l'insertion et la stabilité professionnelle.

Les ménages locataires sont également nombreux à être confrontés à la pauvreté, en Corse le taux est de 28,5 %. Les personnes âgées de 75 ans et plus, touchées par la pauvreté sont en nombre bien plus élevé en Corse que dans les autres régions, soit 18,2 %. Cela dépasse la moyenne hexagonale de 8,5 points.

DÉCLINAISON DE LA PAUVRETÉ EN CORSE

DECLINAZIONE DI A PUVERTÀ IN CORSICA

DONNÉES DE CADRAGE DE LA PAUVRETÉ EN CORSE PAR ZONE D'EMPLOI

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris

Sources : Insee – Recensement de la population 2018, Filosofi 2018 – Traitement CorsiStat

CALVI - ILE-ROUSSE

Part des ménages fiscaux imposés : 44,5 %

Médiane du niveau de vie : 19 300 €

Taux de pauvreté : 21,5 % ↘ - 0,1 pts

des 75 ans ou + : 17,5 % ↗ + 0,1 pts

des locataires : 30,1 % ↗ + 0,2 pts

des familles monoparentales : 31,6 %

CORTE

Part des ménages fiscaux imposés : 42,9 %

Médiane du niveau de vie : 19 770 €

Taux de pauvreté : 20,4 % ↗ + 0,5 pts

des 75 ans ou + : 20,6 % ↗ + 0,5 pts

des locataires : 29,9 % ↗ + 0,4 pts

des familles monoparentales : 29,3 %

AJACCIO

Part des ménages fiscaux imposés : 54,8 %

Médiane du niveau de vie : 22 340 €

Taux de pauvreté : 14,6 % ↔

des - de 30 ans : 17,8 % ↘ - 2,8 pts

des 75 ans ou + : 15,9 % ↗ + 0,8 pts

des locataires : 23,3 % ↗ + 0,3 pts

des familles monoparentales : 22,7 %

SARTENE - PROPRIANO

Part des ménages fiscaux imposés : 45,4 %

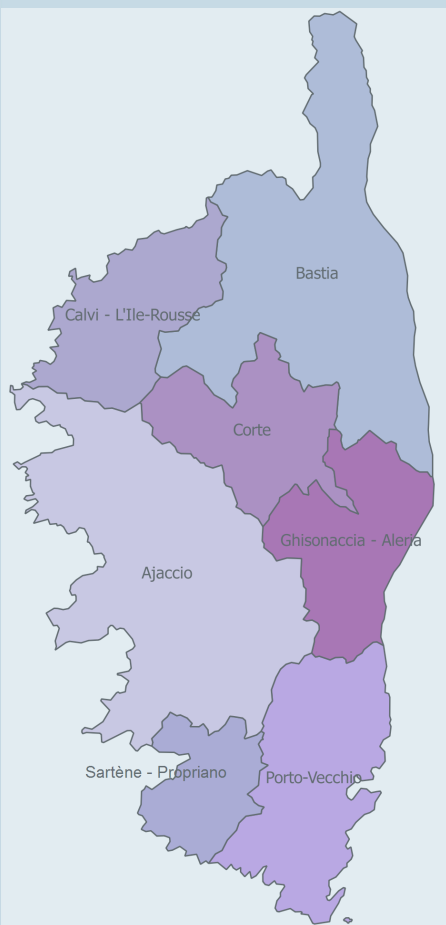
Médiane du niveau de vie : 20 260 €

Taux de pauvreté : 20,3 % ↘ - 1,1 pts

des 75 ans ou + : 21,2 % ↘ - 0,4 pts

des locataires : 28,3 % ↘ - 1,8 pts

des familles monoparentales : 25,1 %



BASTIA

Part des ménages fiscaux imposés : 45,5 %

Médiane du niveau de vie : 29 100 €

Taux de pauvreté : 20,0 % ↘ - 0,2 pts

des - de 30 ans : 25,6 % ↘ - 2,1 pts

des 75 ans ou + : 19,7 % ↗ + 0,1 pts

des locataires : 31,8 % ↗ + 0,6 pts

des familles monoparentales : 30,7 %

GHISONACCIA - ALERIA

Part des ménages fiscaux imposés : 41,2 %

Médiane du niveau de vie : 18 960 €

Taux de pauvreté : 23,2 % ↗ + 0,7 pts

des 75 ans ou + : 20,3 % ↗ + 0,5 pts

des locataires : 34,7 % ↗ + 1,5 pts

des familles monoparentales : 32,3 %

PORTO-VECCHIO

Part des ménages fiscaux imposés : 48,9 %

Médiane du niveau de vie : 20 110 €

Taux de pauvreté : 19,6 % ↘ - 1,6 pts

des - de 30 ans : 22,0 % ↗ + 1,5 pts

des 75 ans ou + : 16,6 % ↘ - 1,5 pts

des locataires : 28,1 % ↘ - 2,8 pts

des familles monoparentales : 26,2 %

Évolutions 2017 - 2018 :

↗ pauvreté en hausse

↘ pauvreté en baisse

↔ pauvreté stable

DÉFINITIONS DES INDICATEURS

Part des ménages fiscaux imposés : pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. L'impôt à acquitter pour un ménage fiscal correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

Médiane du niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation. La médiane est la valeur qui partage en deux parties égales le niveau de vie.

Lecture : Dans la zone d'emploi de Corte, la moitié des ménages ont un niveau de vie annuel en-dessous de 19 770 € et l'autre moitié au-dessus.

STRUCTURE DE LA PAUVRETÉ EN CORSE

STRUTTURA DI A PUVERTÀ IN CORSICA

Les taux de pauvreté en %	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropo.	Niveau de vie médian des pers. Pauvres en Corse (en €/mois)
Taux de pauvreté	16,1	20,6	18,5	14,6	855
Des moins de 30 ans	18,8	26,6	23,1	22,2	842
Des 60 à 74 ans	14,7	17,9	16,4	9,7	859
Des 75 ans ou plus	16,6	19,6	18,2	9,7	877
Ménages d'une personne	21,0	27,0	24,2	18,4	838
Ménages de deux personnes	13,9	10,7	15,9	9,3	860
Ménages de trois personnes	13,1	17,6	15,5	12,8	853
Ménages de quatre personnes	12,9	17,0	15,1	11,5	868
Ménages de cinq personnes ou plus	24,7	29,4	27,1	26,3	873
Couples sans enfant	11,8	14,7	13,4	6,0	863
Couples avec enfant(s)	14,6	18,3	16,5	12,9	868
Famille monoparentale	23,6	30,9	27,5	29,8	853
Femmes seules	21,4	27,9	24,9	17,7	852
Hommes seuls	20,5	25,6	23,3	19,3	820
Des propriétaires	9,5	12,3	11,0	6,4	843
Des locataires	24,9	31,7	28,5	28,1	862
<i>Locataire parc social</i>	31,9	36,4	34,3	36,2	902
<i>Locataire parc privé</i>	22,9	30,4	26,8	22,1	848
Intensité de la pauvreté	20,7	21,7	21,3	20,2	

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris
Source : Insee – Filosofi 2018 – Traitement CorsiStat

Le niveau de vie médian des personnes pauvres s'élève à 855 € par mois. C'est à dire que la moitié des personnes en situation de pauvreté a un niveau de vie plus bas que cette somme. Il est ainsi inférieur de 19,6 % par rapport au seuil de pauvreté (1 063 €). Les revenus mensuels de ces ménages précaires oscillent entre 820 € pour un homme seul, et 873 € pour les ménages de cinq personnes ou plus. L'intensité de la pauvreté est stable à 21,3 %.

Le déséquilibre entre le nord et le sud de l'île est notable, tous les indicateurs indiquent une plus grande précarité au nord. Le taux de pauvreté est 4,5 points plus élevés en Haute-Corse (20,6 %) qu'en Corse-du-Sud (16,1 %) et de 2,1 points avec la moyenne insulaire.

La pauvreté en Corse touche principalement les plus jeunes et les plus anciens. Ces jeunes de 18 à 29 ans vivant seuls (hors étudiants) figurent parmi les pauvres, avec un taux élevé en Corse (23,1 %) comme au national (22,2 %). Cela s'explique par le non-accès à un minimum social avant 25 ans.

La Corse se distingue de la France métropolitaine avec des taux de pauvreté qui vont jusqu'à doubler à partir de la tranche d'âges des 60 ans.

Parmi les différents types de ménages, les familles monoparentales, en Corse comme au national sont les

plus vulnérables et les plus exposées à la pauvreté, le taux est respectivement de 27,5 % et 29,8 %.

Dans toutes les autres structures familiales les taux de pauvreté y sont plus élevés sur l'île que pour l'ensemble de la France métropolitaine. Le plus gros écart se trouve au sein des couples sans enfants (13,4 % contre 6 %).

Les ménages d'une personne ne bénéficiant pas du soutien d'autres membres dans la famille sous forme de partage des revenus et charges, se trouvent ainsi davantage exposés à la précarité (24,2 %). Le taux de pauvreté tombe à 15,9 % pour les ménages de deux personnes et à 13,4 % pour les couples sans enfants.

Le taux est à nouveau élevé dans les familles de cinq personnes ou plus (27,1 %), c'est souvent un couple avec au moins trois enfants qui composent ce type de ménages, où les charges s'ajoutent, mais pas les revenus. Les femmes seules sont plus exposées en Corse (23,3 % contre 17,7 % au national) de par un taux d'activité plus faible et des salaires plus bas conséquents au temps partiel et à l'intermittence de l'emploi.

Les locataires en Corse comme au national sont un peu plus de 28 % en situation de précarité, la situation est davantage marquée au nord (31,7 %) qu'au sud (24,9 %) de l'île.

REVENUS ET PAUVRETÉ

RIVENUTI È PUVERTÀ

NIVEAU DE VIE MÉDIAN ET PAUVRETÉ SELON LA SOURCE DE REVENUS

	Niv. de vie médian selon la source principale de revenus de l'ensemble des ménages (en €/mois)		Niv. de vie médian des ménages pauvres selon la source principale de revenus (en €/mois)	Taux pauvreté selon la source principale de revenus des ménages (en %)	
	Corse	France métrop.		Corse	France métrop.
Salaires et traitements	1 801	1 864	904	12,4	11,0
Indemnités de chômage	1 013	1 006	809	56,7	58,1
Revenus des activités non salariées	2 036	2 239	728	26,5	18,3
Pensions, retraites et rentes	1 638	1 777	874	21,6	12,5
Revenus du patrimoine	2 313	2 482	634	20,5	19,8

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris

Source : Insee – Filosofi 2018 – Traitement CorsiStat

La pauvreté frappe en premier lieu les personnes ayant comme principale source de revenu des indemnités de chômage, soit 56,7 % de cette catégorie. Au niveau national la part est également très élevée (58,1 %). Leur revenu disponible mensuel médian est de 809 €, soit 254 € de moins que le seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian des ménages pauvres.

Les ménages avec des revenus d'activités non salariées sont davantage touchés par la pauvreté (26,5 %) à cause des revenus plus fluctuants que ceux qui sont salariés (12,4 %). Alors que le niveau de vie médian de ces derniers se situe en Corse à 1 800 €, celui des «travailleurs pauvres» est moitié moins élevé, soit 904 €. Avoir un emploi ne protège pas de la pauvreté et les mères seules sont les victimes de premier plan.

Malgré que les ménages dont le revenu principal provenant de leur patrimoine aient le niveau de vie

médian le plus élevé (2 313 €), ils sont 20 % touchés par la pauvreté avec un revenu médian de seulement 634 € par mois, du fait de la grande diversité des patrimoines et des revenus en découlant.

Les ménages qui perçoivent pensions, retraites et rentes ont un taux de pauvreté supérieur de 9 points à celui de France métropolitaine. Cela s'explique par les faibles retraites agricoles et cotisations des années 60 à 90 pour un nombre de métiers, ainsi que les pensions de veuvage qui y sont liées. De ce fait la part des retraités percevant le minimum vieillesse en Corse est de 8,6 % en 2018 contre 3,3 % au national. Le montant de cette allocation (en moyenne 742 €/mois) étant inférieur au seuil de pauvreté, par conséquent ces retraités se trouvent automatiquement en situation de précarité, affichant ainsi un taux de pauvreté élevé de la population des seniors.

LES TERRITOIRES INÉGALEMENT TOUCHÉS PAR LA PAUVRETÉ

I TERRITORII TOCCHI DI MANERA DISUGUALE DA A PUVERTÀ

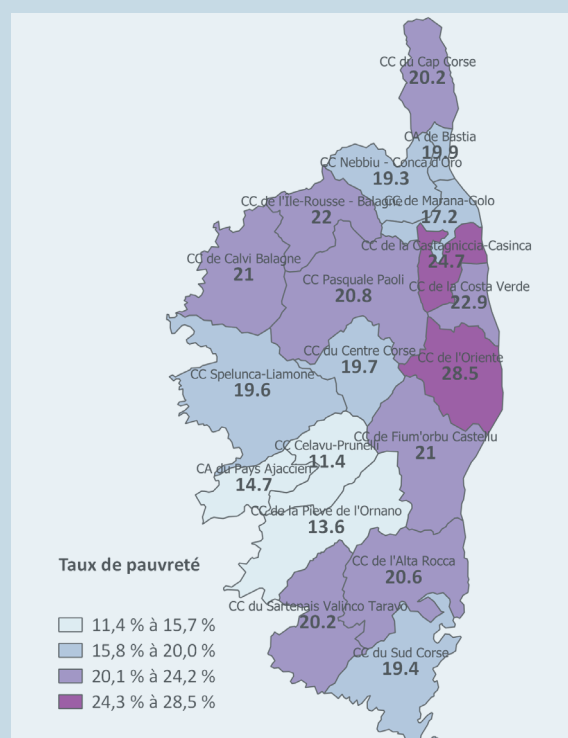
Les territoires de l'île rencontrent de grandes disparités face la pauvreté.

Seules quatre intercommunalités sur dix-neuf enregistrent des taux inférieurs à la moyenne régionale : la communautés de communes (CC) Celavu - Prunelli (11,4 %), la CC de la Pieve de l'Ornano (13,6 %), la CC Marana - Golo (17,2 %), et la Communauté d'Agglomérations du Pays Ajaccien (12,2 %).

Les zones avec les taux de pauvreté les plus forts sont celles de la plaine orientale où l'agriculture y est spécifiquement présente, ce qui explique cette précarité prégnante. En cause les bas salaires et les emplois qui y sont saisonniers. En découlent des petites retraites, raison pour laquelle la population des retraités pauvres qui y réside est sur-représentée.

La Communauté de Communes de L'Oriente enregistre le plus grand nombre de ménages pauvres, soit 28,5 %. Cela dépasse de 10 points la moyenne insulaire, aussi plus d'un quart des plus de 75 ans sont exposés à la pauvreté.

Les territoires où le tourisme y est le plus développé et donc dépendants des activités saisonnières sont également touchés plus que la moyenne insulaire. La crise sanitaire aura certainement un impact notable sur la pauvreté de ces périmètres à cause des secteurs d'activités liés au tourisme, qui en 2020 ont connu une chute des heures travaillées.



Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris
 Source : Insee – Filosofi 2018 – Traitement CorsiStat

Parmi les cinq premières villes corses en terme de population, la pauvreté s'y décline ainsi :

- Ajaccio : 16 %
- Bastia : 23 %
- Porto-Vecchio : 21 %
- Borgo : 17 %
- Biguglia : 14 %

EMPLOI, CHÔMAGE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Retrouvez l'ensemble des publications de cette thématique sur la page de Corsica Statistica

La proportion de chômeurs dans la population active est en Corse parmi les plus élevées de France métropolitaine.

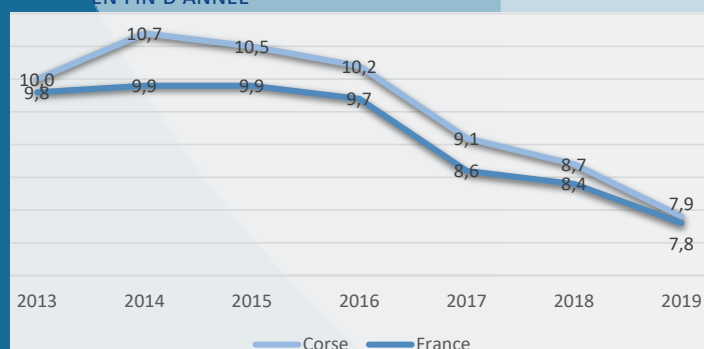
L'année 2019 a poursuivi une baisse du taux de chômage débutée fin 2015. Il s'établit à 7,9 % de la population active au dernier trimestre, soit - 0,8 point sur un an. Néanmoins la Corse demeure parmi les régions métropolitaines les plus touchées par le chômage, elle se situe en quatrième position.

La crise sanitaire qui a entraîné la paralysie de l'économie à la fin du premier trimestre de l'année 2020 a eu un effet immédiat sur l'emploi et le chômage. Au mois de mars Pôle emploi compte 21 690 personnes à la recherche d'un emploi¹. L'augmentation est significative par rapport au mois précédent (+4,5 %).

Au second trimestre 2020, le secteur privé totalise 76 015 salariés, accusant une chute de 8,6 % par rapport au premier trimestre. Cette baisse concerne plus particulièrement le secteur de l'hôtellerie-restauration (-31,5 %) contraint de fermer. Ainsi, fin juin, le nombre de personnes en recherche active d'emploi s'élève à 24 700, soit 30 % de plus qu'à la fin mars. Ce sont les moins de 25 ans qui sont les plus impactés sur un mois et sur une année, soit respectivement une hausse de 45 et 41 %. La proportion de chômeurs dans la population active reste l'une des plus élevées de France métropolitaine et augmente de 0,1 point inversant la tendance initiée début 2018. Par ailleurs, début 2020, le taux de chômage insulaire (7,6 %) est supérieur de 0,6 point au taux national.

Au troisième trimestre, on assiste à un regain d'activité, particulièrement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration où le nombre de salariés fait un bond de 26,3 %. Pôle emploi enregistre une contraction de 11,4 % des personnes en recherche active d'emploi (24 290) pour autant le niveau reste élevé. Parallèlement, la proportion de chômeurs dans la population active

1 Catégories A, B et C
ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ EN FIN D'ANNÉE



Source : Insee, taux de chômage localisé - Traitement CorsiStat

IMPIEGU, DISIMPIEGU È MERCATU DI U TRAVAGLIU

continue de croître (+1,6 points sur le trimestre) affichant un taux de chômage insulaire de 9,2 %.

La fin de l'année est marquée par une nouvelle période de confinement et l'arrêt d'un grand nombre d'entreprises du secteur privé.

Après plusieurs reports en raison de la crise sanitaire de la réforme de l'assurance-chômage, certaines mesures entreront en vigueur dès juillet 2021. À savoir :

- L'allongement de la durée de cotisation : il faudra avoir travaillé 6 mois durant les 24 derniers mois au lieu de 4 actuellement (sur 28) pour ouvrir des droits aux indemnités.
- Le seuil minimum pour le rechargement des droits au chômage, lui, est porté à 6 mois au lieu de 1 mois. Cela signifie qu'il faut avoir travaillé 6 mois pour bénéficier du rechargement de ses droits.
- L'application d'une nouvelle méthode de calcul du salaire journalier (SJR, base de l'allocation) : calculé en divisant les revenus perçus sur les 24 derniers mois par le nombre de jours travaillés sur cette période. Conséquence la période indemnisée sera plus longue mais l'indemnité plus faible.

Après plus d'une année bouleversée par la crise sanitaire qui a mis en pause nombre d'emplois, et l'application de la réforme de l'assurance-chômage, les conditions pour voir ses droits ouverts seront difficiles à atteindre pour une partie des salariés qui ne pourra être indemnisée.

En Corse, ce tourisme saisonnier prégnant a été particulièrement impacté en 2020 et peut-être en 2021 avec un troisième confinement. Les mois et le nombre d'heures travaillés se voient réduits. Les salariés saisonniers auront beaucoup de mal à remplir les conditions pour percevoir des allocations chômage. Le basculement vers les minimas sociaux tels le RSA dont le montant se situe sous le seuil de pauvreté risque d'être important.

DEMANDEURS D'EMPLOI DE CAT. A, B ET C INSCRITS AU 1ER ET 2ÈME TRIMESTRE 2020

	Cat. A, B et C	Femmes	Moins de 25 ans	50 ans et plus
1T 2020	21 090	11 680	2 680	6 030
2T 2020	27 400	15 190	3 890	7 400
Glissement trimestriel 1T au 2T 2020	+29,9 %	+30,1 %	+45,1 %	+22,7 %
Glissement annuel 2T 2019 au 2T 2020	+26,6 %	+27,5 %	+41,5 %	+20,9 %

Sources : Pôle emploi, Dares, STMT; Insee, RP2016 - Traitement CorsiStat

ALLOCATION REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Le Revenu de Solidarité Active (RSA), assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. L'allocation est ouverte, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans.

Le montant moyen en juin 2020 s'élevait à 510 € par mois, soit 553 € inférieur au seuil de pauvreté (1 063 €).

Le RSA appréhendé trimestriellement connaît des variations saisonnières avec des diminutions qui correspondent à la saison d'été et des pics lors des trimestres d'hiver.

La crise sanitaire marque une rupture des tendances. Alors que le nombre total de bénéficiaires du RSA du second trimestre est habituellement en baisse, il est attribué en Corse à 6 513 foyers, correspondant à une croissance de 7,9 % par rapport au second trimestre 2019, soit 480 allocataires supplémentaires.

Cette forte augmentation a débuté dès mars 2020. D'après la note de conjoncture¹ de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf), cette évolution au niveau national, est davantage marquée par de moindres sorties du RSA que par des entrées plus nombreuses.

1 Note de conjoncture - Octobre 2020

2 Note de conjoncture Cnaf - Novembre 2020 - Données non encore disponibles

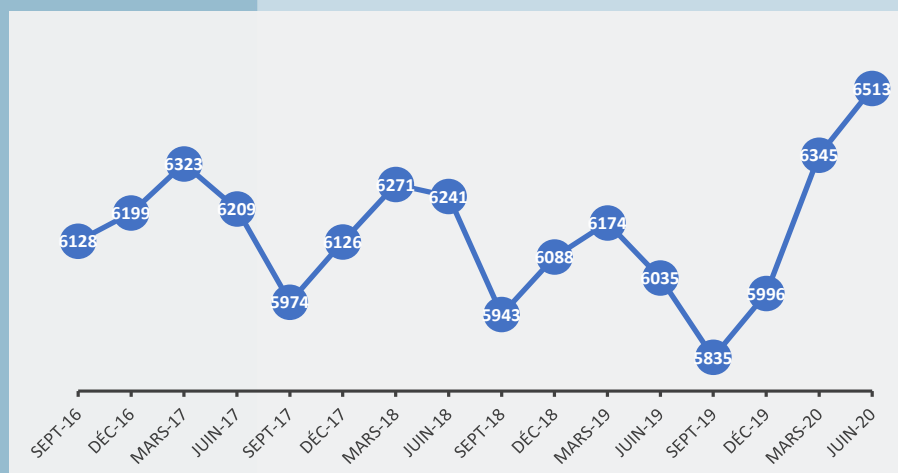
ALLUCAZIONE RIVENUTU DI SOLIDARITÀ ATTIVA

En effet, parmi les « Mesures d'urgences économiques et sociales » pour faire face à la crise, la branche famille du gouvernement a pris comme mesures la sécurisation des droits des allocataires et le maintien des droits pendant le confinement.

En Corse, la hausse du second trimestre s'explique également par le faible nombre de sorties du droit, conséquence de la détérioration de la situation économique, notamment les moindres opportunités de postes dans de nombreux secteurs et la dégradation du marché de l'emploi.

La hausse des foyers allocataires sur le territoire national n'est pas homogène. Comparativement, entre le troisième trimestre 2019 et 2020, l'ancien département de la Corse-du-Sud enregistre les augmentations parmi les plus élevées de France métropolitaine (>12,5 %), et celui de la Haute-Corse entre 10,5 % et 12,5 %². La Corse étant une région avec une activité touristique importante lors de la période estivale, la réduction de l'activité économique causée par les conditions sanitaires, traduit cette croissance plus élevée du taux de foyers allocataires au RSA que ce qui est observé au niveau de la France entière.

FOYERS BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN FIN DE TRIMESTRE - DONNÉES BRUTES



Source : Caf, fichiers ALLSTAT - Traitement CorsiStat

SURENDETTEMENT DES MÉNAGES CORSES

SOPRAINDEBITERA DI E FAMIGLIE CORSE

	Dossiers déposés en 2020			Part des dossiers recevables	
	Nb pour 100 000 hab.	Nombre	Glissement annuel	2020	Glissement annuel
Corse	146	429	-17,5%	93,0%	0,9%
Corse-du-Sud	171	236	-1,7%	91,9%	6,9%
Haute-Corse	125	193	-31,1%	94,3%	-3,9%
France métropolitaine	114	108 731	-24,0%	96,7%	2,3%

Source : Banque de France - Traitement CorsiStat

La structure et le niveau de l'endettement des ménages surendettés traduisent les difficultés de trésorerie auxquelles ils sont confrontés. Elle est caractérisée par une mixité de l'endettement, telles que les charges courantes (loyer, énergie, eau, ...) et/ou les mensualités de crédits.

En termes de densité, la Corse demeure depuis plusieurs années la région de France métropolitaine la moins exposée à la problématique de surendettement avec 146 dossiers déposés pour 100 000 habitants. Ce qui est paradoxal au regard des taux de pauvreté les plus élevés de la métropole, et le chômage entraîné par la crise sanitaire qui a mis à l'arrêt tout un pan de l'économie.

Le nombre de dossiers déposés a reculé de 17,5 %, cela se traduit par 91 dossiers de moins en 2020 par rapport à 2019. Cette diminution anormalement élevée n'est pourtant pas causée par une baisse d'activité de la commission de surendettement qui n'a pas subi de mise en veille durant les périodes COVID. Cette chute exceptionnelle s'observe également sur le plan national (-24 %). Un rattrapage pourrait s'opérer en 2021.

Pour 2020, l'endettement se caractérise principalement par les crédits à la consommation (présents dans 79,4 % des dossiers) et les arriérés de charges courantes (présents dans 76,7 % des dossiers).

La moitié des dossiers comprend au moins 6 dettes (autant qu'à l'échelle métropolitaine).

Le niveau médian d'endettement relevé en Corse pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à 20 844 €.

Les corrélations sont nombreuses entre la typologie des ménages en situation de surendettement et de pauvreté. Pareillement, la population des surendettés est caractérisée par une prédominance d'individus vivant seuls et sans personne à charge. Aussi, 63,9 % des dossiers déclarés recevables concernent des individus divorcés, séparés, célibataires ou veufs.

La classe d'âges la plus représentée parmi les surendettés est celle des "45 à 54 ans", soit 23,9 %.

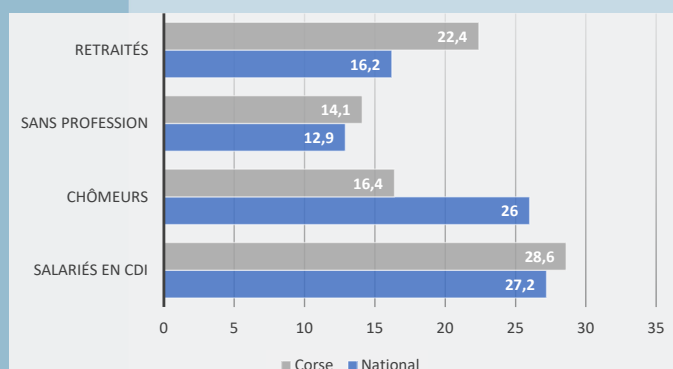
La part élevée chez les retraités 22,4 % (16,2 % pour la France métropolitaine), est en corrélation avec le fort taux de pauvreté de cette tranche d'âges, lié aux petites pensions retraite et au nombre important de bénéficiaires de l'allocation de minimum vieillesse perçue.

Les difficultés liées à l'emploi vont souvent de pair avec le surendettement, en effet 16,4 % des surendettés sont au chômage, 14,1 % sont sans profession.

Le surendettement touche les salariés en contrat à durée indéterminée (28,6 %) favorisés par l'accès au crédit avec une source de revenu stable. C'est pourquoi, ces personnes avec des salaires pas forcément parmi les plus bas peuvent basculer dans la précarité par l'accumulation de crédits.

Dans l'hexagone comme en Corse, les femmes surendettées sont majoritaires, soit proportionnellement 53,8 % et 54,8 % de l'ensemble des débiteurs.

Les ménages corses en situation de surendettement sont principalement locataires de leur logement, soit 71,8 % contre 75,4 % en France métropolitaine.



Source : Banque de France - Traitement CorsiStat

PARC LOCATIF SOCIAL EN CORSE

Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2020 - Traitement CorsiStat

Au 1er janvier 2020, le parc locatif social corse compte près de 14 900 logements. La progression de nouveaux logements est de 2,5 % sur un an (+370 logements).

La Corse a le plus faible taux de logements de l'hexagone, son parc social représente seulement 10 % des résidences principales de l'île.

La proportion de logements vacants de 2 %, est la plus basse de France, cela témoigne de l'importante tension sur le territoire.

Le prix moyen du loyer du parc locatif social insulaire s'élève à 5,76 euros au m², soit 20 centimes plus cher que celui observé à l'échelle nationale hors Île-de-France.

L'ancien département de Haute-Corse compte 58 % de la totalité du parc. Les logements sont principalement répartis sur les deux grandes agglomérations de Corse :

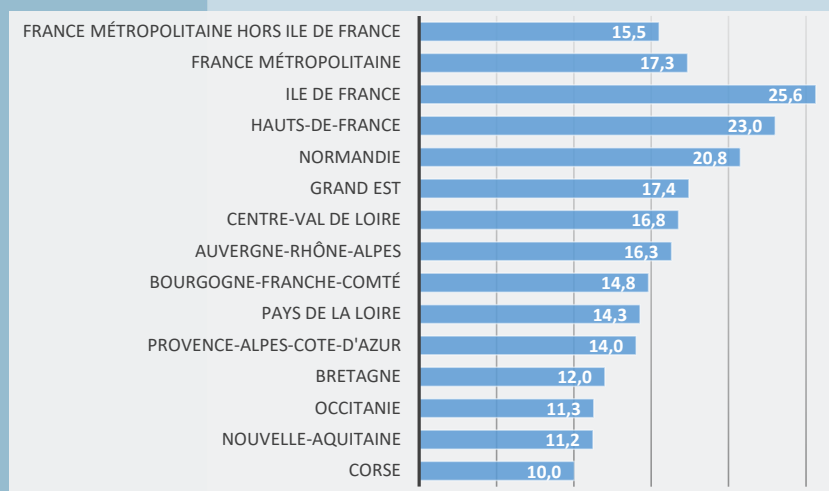
PARCU LOCATIVU SOCIALE IN CORSICA

29 % de logements sur la commune d'Ajaccio et 35 % sur celle de Bastia.

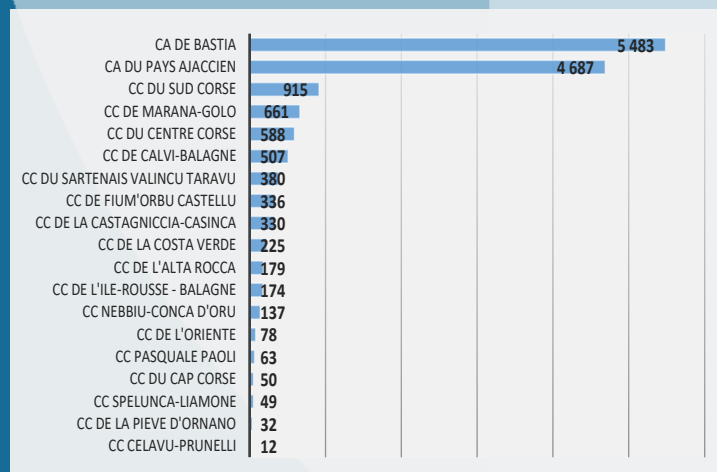
Alors que certains territoires sont très touchés par la pauvreté, l'offre sociale y est faible. Cette situation est la plus marquée au sein des communautés de communes de plaine orientale, où proportionnellement les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté sont les plus nombreux de l'île, pour autant peu de logements sociaux sont présents parmi les résidences principales.

Les logements principalement collectifs (90 %) sont pour 78 % du parc, à parts égales des T3 ou des T4, alors que seulement 16 % sont des T1 et T2. L'offre du parc n'est ainsi pas suffisante pour les ménages d'une personne pourtant très touchés par la pauvreté (24,2 %).

PART DU PARC LOCATIF SOCIAL PAR RÉGION EN 2020 (%)



NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR EPCI EN 2020



PART DU PARC LOCATIF SOCIAL PAR RÉGION EN 2020 (%)

EPCI	Taux de pauvreté (%)	Part de log. sociaux (%)
CC FIUM'ORBÙ CASTELLU	29,0	5,8
CC COSTA VERDE	31,9	4,6
CC CASTAGNICCIA CASINCA	33,2	6,7
CC L'ORIENTE	36,7	2,8

DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ SOURCE INSEE

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le seuil de pauvreté pour l'année 2018, s'établit à 1 063 € par mois.

FILOSOFI : FICHER LOCALISÉ SOCIAL ET FISCAL

Le dispositif Filosofi a été mis en œuvre afin de permettre, de façon nouvelle, une observation du revenu disponible des ménages aux échelons géographiques infra-départementaux. Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif).

Intensité de la pauvreté : l'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$$\frac{(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre})}{\text{seuil de pauvreté}}$$

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Ménage fiscal : il est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif).

Niveau de vie médian : il partage la population en deux par le montant pour lequel la moitié des personnes touche moins et l'autre moitié davantage. Il est mesuré après impôts et prestations sociales.

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Minimum vieillesse : dispositif permettant de garantir aux personnes âgées aux revenus modestes un niveau minimal de ressources. Remplacé depuis le 1er janvier 2017 par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

#CORSISTAT

observation économique territoriale



UNION EUROPÉENNE

Hélène MAESTRACCI - Chargée d'études

CORSICA STATISTICA

Agence de Développement Économique de la Corse

Maison du Parc Technologique

20 600 Bastia

helene.maestracci@adec.corsica

04 95 50 91 32

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza di Sviluppo
Economicu di a Corsica

Agence de Développement
Économique de la Corse